Ville de Fécamp
Direction de l'Administration générale
Service de la Commande Publique

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

FETE DU HARENG 2026 RESTAURATION

LETTRE DE CONSULTATION

Consultation n°	2026/64
Date limite de remise des plis	Jeudi 12 novembre2026 à 12h00

CONTEXTE

La fête du Hareng de Fécamp est une foire millénaire, qui s'inscrit dans la longue histoire de la pêche hauturière du territoire. Elle a lieu chaque année, le dernier week-end de Novembre et mêle le monde marchand et associatif. Plusieurs espaces s'offrent aux nombreux visiteurs (32 000 environ en 2025) :

Une rue des grilleurs : les associations de la Ville vendent du hareng grillé afin de financer leurs projets annuels

Les associations du patrimoine maritime à travers les âges,

Un village commercial, essentiellement autour des commerces de bouche

Un espace famille, qui propose des animations pour les plus petits

Une offre culturelle dense et attractive, de la visite d'anciennes boucanes et des vestiaires des filetières à la programmation riche du musée des pêcheries

Un chapiteau restauration, qui propose entre autres, des plats à base de hareng

C'est l'objet de la présente consultation.

Si cette démarche vous intéresse, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire part de votre offre directement **sur la plateforme dématérialisée** pour le :

Jeudi 12 novembre 2026 12h00 dernier délai

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à nous contacter sur la plateforme.

Vous remerciant et vous souhaitant bonne réception de ces documents.

Article 1 : Objet de la consultation

Cette consultation a pour objectif d'offrir aux Fécampois et visiteurs extérieurs une offre de restauration qualitative sur l'emprise de la fête, à savoir sur le parking de la Mâture / Plaisanciers.

Un contrat formalisera l'accord entre le candidat retenu et la Ville de Fécamp.

Article 2 – Conditions à remplir pour être candidat

Le candidat devra remplir les conditions suivantes :

Être le représentant d'une structure juridique de nature commerciale ou associative, avec une expérience dans la restauration évènementielle.

Remplir les conditions fixées dans le présent document et le dossier de candidature.

Article 3 – Prestations & services attendus

Les prestations attendues recouvrent les champs suivants :

La production et le service de repas à des prix raisonnables et incluant le hareng et la coquille Saint-Jacques, emblèmes de la fête, à raison de :

- Le samedi 28 novembre : 2 services le midi et 1 service le soir
- Le dimanche 29 novembre : 2 services le midi

L'utilisation de produits frais et locaux devra être privilégiée.

La fourniture de prestations musicales :

- 2 le samedi : 1 lors du service du midi et 1 lors du service du soir

et

- 1 lors du service du dimanche midi

La fourniture de 30 repas complets le dimanche midi à titre gratuit.

Article 4 : les engagements de la Ville de Fécamp

La ville de Fécamp s'engage à prendre à sa charge :

- La fourniture et l'installation d'un chapiteau pouvant contenir 200 personnes dans le respect des normes réglementaires et de sécurité. Celui-ci pourra être monté à partir du mercredi 25 novembre et démonté le lundi 30 novembre 2026.
- Le gardiennage de nuit du chapiteau, du montage au démontage

Pour mémoire, le candidat devra être en règle concernant les règles de débit de boisson et en fournir la preuve avant la manifestation.

Le titulaire se rémunérera sur les produits de ses ventes.

Article 5 : Modalités de réponse

Dossier à constituer :

1. Un dossier « administratif », comportant les éléments suivants :

- Une lettre de candidature comportant la raison sociale du candidat

- Un pouvoir donnant délégation de signature au signataire du document

- Une déclaration reflétant la santé financière de la structure au cours des trois dernières années

- Un extrait « Kbis » de moins de trois mois

- Une attestation sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire

2. Un dossier « offre », comportant les éléments suivants :

- Le présent document, daté et signé

- Un mémoire comprenant les informations suivantes : un ou deux menus et ses variantes complétés de leur prix, le nombre de personnels dédiés, des références d'organisations réussies de prestations événementielles du même type, la définition des prestations musicales et le nom des groupes de musique proposés.

Article 6 : Critères de sélection

Les propositions des candidats seront examinées selon les critères définis ci-dessous :

Critères	**Pondération**
Rapport entre qualité de la proposition culinaires et tarifs proposés,	70%
Références	20%
Nombre de personnels dédiés	10%

Article 7 : Négociation

A l'issue de la phase de sélection, une négociation pourra être engagée avec les différents candidats ayant répondu à la consultation.

Article 8 : Renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires, les candidats devront déposer leurs questions sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : **https://www.marches-publics.info.**